

SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE

POURQUOI ?

Le **SAAD** de VVCS a pour objectif d'intervenir auprès des familles et des enfants de plus de 3 ans, des personnes fragilisées, âgées ou handicapées afin de les **soutenir dans toutes les activités de la vie quotidienne** et donc **garantir un maintien à domicile de qualité**.

Les missions du Service d'Aide à la Personne :

- Accompagnement dans les actes essentiels de la vie quotidienne,
- Aide à la vie sociale et relationnelle,
- Préparation et/ou aide au repas,
- Accompagnement dans les sorties extérieures (courses, transports pour les rendez-vous médicaux, etc.),
- Stimulation intellectuelle et cognitive,
- Aide à l'entretien du domicile.

La présence des professionnels permet également un soutien pour l'entourage.

POUR QUI ?

Toutes **personnes de plus de 3 ans** ayant besoin d'aide à domicile résidant sur le territoire du Grand Briançonnais :

- Dépendant
- En difficulté
- Âgé
- Fragile et/ou malade
- En situation de handicap
- Une famille avec un ou plusieurs enfants

Aides financières :

- Conseil Départemental :
 - APA (Allocation Personnalisée Autonomie)
 - PCH (Prestation de Compensation du Handicap)
 - Aide Sociale
- Caisse d'Allocations Familiales (CAF), caisses de retraites, CARISAT, MSA, RSI, mutuelles...

50%
de réduction
d'impôts !

QUI INTERVIENT ET COMMENT ?

Les interventions sont assurées par des auxiliaires de vie sociale, assistants de vie aux familles, aides à domicile, aides médico-psychologiques, moniteurs éducateurs.

Les bénéficiaires suivis par le **SAAD** profitent d'une **attention et d'une écoute personnalisée et de qualité**.

Ils partagent des moments d'échanges et de confiance avec les professionnels intervenant à leur domicile.

Une équipe administrative et socio-éducative est présente pour vous renseigner, informer, orienter et répondre à toutes les demandes effectuées dans les plus brefs délais.

Le + de l'équipe :

- Une écoute attentive,
- Une réponse adaptée à vos besoins,
- Un devis personnalisé et gratuit,
- Un suivi régulier,
- Des professionnels sélectionnés,
- Une astreinte joignable
24h/24 7j/7.

POUR NOUS SOLLICITER

La personne intéressée ou son entourage contacte le service qui l'aidera dans les démarches à effectuer.

- **Permanence téléphonique ou au bureau du lundi au vendredi :**
9h00 - 12h00 et 13h30 - 16h30